



**Conférence régionale d'Amérique latine et des Caraïbes sur
l'Alphabétisation en préparation de CONFINTEA VI
« De l'alphabétisation à la formation tout au long de la vie : les défis du 21^e siècle »
Mexique, 10 – 13 septembre 2008**

Document final :

**Engagement renouvelé pour l'apprentissage tout au long de la vie.
Proposition de la Région Amérique latine et Caraïbes.¹**

I. CONSIDÉRATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

« **De l'alphabétisation à l'apprentissage tout au long de la vie** » est le grand défi que cette Conférence régionale nous invite à relever.

En d'autres termes, ce défi consiste à passer d'une alphabétisation initiale – l'alphabétisation des jeunes et des adultes étant encore conçue comme telle dans plusieurs pays de la région – à une vision et à une offre éducative plus larges comprenant l'enseignement et reconnaissant et validant dans le même temps les compétences acquises non seulement à l'âge adulte mais aussi tout au long de la vie : dans la famille, dans la communauté, au travail, à travers les mass media, la participation sociale et par l'exercice même de la citoyenneté.

L'éducation est un droit fondamental, une clé donnant accès aux droits humains de base tels que la santé, le logement, le travail et la participation, pour n'en citer que quelques-uns ; cependant, elle permet aussi de mettre en application les agendas de développement au niveau mondial, régional et local.²

Ceci implique de reconnaître un paradigme définissant l'être humain comme un sujet de l'éducation, détenteur de savoirs singuliers et fondamentaux, créateur de culture, protagoniste de l'histoire, et capable d'amener les changements urgents et nécessaires pour construire une société plus juste.

Cette conception englobe l'éducation formelle tout en intégrant et revalorisant l'éducation non formelle et populaire. En outre, elle dépasse la vision individualiste de l'apprentissage qu'elle remplace par une construction sociale de la connaissance au sein de communautés

¹ Traduction faite par María Luisa Jáuregui, UNESCO/OREALC

² Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de l'Éducation pour Tous (EPT) ; la Cinquième Conférence Internationale sur l'Éducation des Adultes (CONFINTEA V), la Décennie des Nations Unies en vue du Développement Durable (DEDS); le Projet Régional d'Éducation pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PRELAC) ; Le Plan Ibero - américain d'Alphabétisation et d'Éducation de Base pour les Personnes Jeunes et Adultes (PIA), entre autres.

d'apprentissage, encourageant les relations interculturelles, intergénérationnelles et la protection de l'environnement.

Dans cette perspective, l'alphabétisation est un point de départ nécessaire mais non suffisant pour que chaque personne au 21^e siècle puisse poursuivre et parfaire son apprentissage tout au long de la vie et exercer ainsi ses droits de citoyen.

LA SPÉCIFICITÉ ET L'HÉTÉROGÉNÉITÉ DE CETTE RÉGION

L'Amérique latine et les Caraïbes constituent une région affichant de grandes disparités et spécificités. Elle se compose de plus de 41 pays et territoires où quelque 600 langues sont parlées, avec des réalités très diverses, y compris en matière d'éducation et plus particulièrement d'éducation des jeunes et des adultes (EPJA). Cette diversité entre pays et dans chaque pays exige une certaine prudence en cas de généralisations, un grand effort de diversification ainsi qu'une élaboration et amélioration de politiques et programmes adaptés à des contextes et des groupes spécifiques, tenant compte, entre autres, des différences d'âges, de genres, de races, de territoires, de langues, de cultures et des besoins éducatifs spéciaux.

Cette région est également la région la plus inéquitable du monde avec 71 millions de personnes vivant dans l'indigence et 200 millions de pauvres. L'exclusion éducative et l'exclusion politique, économique et sociale sont toutes des expressions de la même réalité. . L'EPJA se place justement au sein de cette problématique, comprenant que l'éducation constitue un outil fondamental pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, mais aussi qu'il est impossible de résoudre cette problématique sur la seule base de l'éducation et tant que des changements structurels n'interviendront pas et que d'autres politiques ne seront pas appliquées simultanément.

Les divers contextes socio-économiques, ethniques et culturels de la région représentent des obstacles à l'alphabétisation et à d'autres formes d'apprentissage pour les jeunes et les adultes. Parmi ces facteurs figurent le chômage, l'exclusion sociale, les migrations, la violence, les disparités entre hommes et femmes, qui sont tous liés dans une large mesure à la pauvreté structurelle. Ceci s'est aggravé dernièrement à cause de la crise alimentaire, de la crise énergétique et des changements climatiques.

PROGRÈS

Ces dernières années, l'EPJA a retrouvé un certain élan dans la région, après une période de stagnation au cours des années quatre-vingt-dix, tant de la part des gouvernements que des organismes internationaux. Des progrès significatifs ont été réalisés au niveau des plans législatifs et politiques dans la plupart des pays en ce qui concerne la reconnaissance du droit à l'éducation ainsi que la diversité linguistique et culturelle des nations. En particulier, des plans, programmes et campagnes d'alphabétisation ont été relancés dans le cadre des agendas nationaux et internationaux. Dans le même temps, des possibilités de conclusion et de certification de l'enseignement primaire et secondaire pour les jeunes et les adultes ont été institutionnalisées, dans certains cas en relation avec des programmes de qualification et de formation professionnelles.

L'offre éducative non formelle s'est considérablement accrue, englobant des sujets très divers liés aux droits, à la citoyenneté, à la santé, prévention de la violence familiale, prévention du VIH/SIDA, protection de l'environnement, développement local, économie sociale et solidarité, et autres. Dans quelques pays, des progrès en matière de genre ont été accomplis. Une plus grande attention a également été portée à des groupes spéciaux, tels que les migrants ou les prisonniers. L'audio-visuel et les technologies de l'information et de la communication ont

pénétré le champ de l'EPJA, dans certains cas grâce aux investissements et aux interventions du gouvernement et à la coopération internationale.

Dans quelques pays, l'EPJA a accompli des progrès importants en termes d'élaboration de systèmes d'information, de documentation, et de suivi et d'évaluation des programmes. La recherche a également connu un regain d'activités tant au niveau national que régional. La coopération Sud-Sud s'est développée dans plusieurs de ces domaines sur la base d'initiatives régionales et sous-régionales de différentes natures.

DÉFIS

Malgré tout, chacun de ces progrès renferme en même temps de nouveaux et d'anciens défis. L'écart entre les lois et les politiques d'une part et les réalisations effectives d'autre part demeure important, soulignant la nécessité d'une élaboration plus participative des politiques et d'une vigilance accrue de la société civile en général et pour les bénéficiaires de l'EPJA en particulier.

La couverture des programmes gouvernementaux et non gouvernementaux continue d'être, en général, très limitée par rapport à la demande réelle et marginalise encore les populations rurales, indigènes, afro-descendantes³ et migrantes, ainsi que les personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux et les prisonniers. Elle maintient ou même creuse l'écart au lieu de le réduire.

La stratégie consistant à intégrer les jeunes et les adultes dans une même catégorie ne doit pas faire perdre de vue la spécificité et les défis de chaque groupe d'âge, si l'on considère que les jeunes, hommes et femmes, de la région sont un groupe majoritaire. En même temps, la priorité accordée à l'offre éducative pour certaines tranches d'âge, en général jusqu'à 35 ou 40 ans, laisse de côté la population plus âgée, la privant ainsi de son droit à l'éducation et allant à l'encontre des principes de l'apprentissage tout au long de la vie.

La diversification et la décentralisation de l'offre éducative requièrent coordination et articulation entre les différents acteurs : gouvernements nationaux et locaux, société civile, syndicats, églises, entreprises privées et organisations internationales, entre autres.

La parité de genre s'est avérée être, dans plusieurs pays, une nécessité, en particulier pour les jeunes femmes des populations indigènes et les garçons et hommes des Caraïbes anglophones, et ceci de l'éducation initiale à l'université ainsi que dans le domaine de l'EPJA. Des politiques et des stratégies d'action positive sont par conséquent nécessaires.

Les nouvelles technologies doivent faire l'objet d'une meilleure utilisation et être mises à profit avec plus de sensibilité et d'esprit communautaire. Elles doivent servir des objectifs éducatifs et tirer les leçons de l'expérience des pays qui ont réalisé des travaux pionniers dans ce domaine. Il est également nécessaire de progresser en matière de suivi et d'évaluation, en particulier en ce qui concerne l'évaluation des résultats d'apprentissages et la diffusion et l'exploitation des résultats de la recherche existante, le but étant de renforcer les politiques et d'améliorer la pratique.

Des problèmes restent en suspens, à savoir, entre autres : le sous-financement chronique de l'éducation des jeunes et des adultes, la grande vulnérabilité de ces derniers en termes de participation, l'institutionnalisation et la continuité des politiques et des programmes.

³ En Amérique latine plus particulièrement

En même temps, il est nécessaire de porter une attention spéciale à la formation des éducateurs, hommes et femmes, à la recherche pour l'EPJA, dans un cadre pédagogique et didactique permettant de répondre à des contextes divers et à la spécificité du champ, et s'appuyant, pour ce-faire, sur les universités.

Pour satisfaire l'exigence d'équité, il est nécessaire de renverser les tendances actuelles en soulignant le besoin de qualité et de pertinence et en donnant priorité et attention aux zones, secteurs et groupes les moins avantagés de cette région, y compris les populations rurales, migrantes, indigènes et afro-descendantes, et les prisonniers et personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux.

II. STRATÉGIES ET RECOMMANDATIONS

Il est impératif de reconnaître que le plein exercice du droit humain à l'éducation pour les jeunes et les adultes est conditionné par la mise en œuvre de politiques propres à surmonter les profondes inégalités économiques et sociales des pays et de la région dans les domaines suivants :

POLITIQUES

1. Reconnaître l'EPJA comme droit humain et citoyen, impliquant un plus grand engagement et une volonté politique accrue de la part des gouvernements nationaux et locaux pour créer et consolider un apprentissage de qualité tout au long de la vie. Il faut garantir que les politiques de l'EPJA tiennent compte de la diversité culturelle et linguistique, raciale, ethnique et de genre et introduise des programmes entrant dans le cadre d'une formation pour un travail décent, une citoyenneté active (droits humains) et la paix, de façon à renforcer et promouvoir l'autonomisation des communautés.
2. Promouvoir des politiques et une législation intégrant l'EPJA dans les systèmes éducatifs publics et garantir son application, tout en stimulant les changements propres à rendre les structures plus flexibles et à adapter les standards aux objectifs et enjeux. Ceci devrait être renforcé par la création d'observatoires de citoyens habilités à superviser les politiques et l'utilisation des ressources.
3. Instaurer des mécanismes de coordination au niveau national pour mettre en œuvre une politique intégrée favorisant la promotion de travaux intersectoriels et interinstitutionnels, qui articulent les actions de l'Etat avec celles de la société civile (mouvements sociaux organisés, églises, syndicats, entrepreneurs, entre autres) et permettant une approche holistique venant s'ajouter au suivi et au contrôle social.
4. Envisager des stratégies qui consolident et garantissent l'apprentissage tout au long de la vie, y compris l'alphabétisation et l'éducation de base ; la promotion de la lecture et de la culture écrite pour la création d'environnements lettrés, comprenant les différents outils pour surmonter les inégalités et la pauvreté dans la région et construire des formes alternatives de développement. Dans ce sens, la reconnaissance de l'éducation populaire et non formelle est fondamentale.
5. Elaborer des politiques de formation initiale et permanente des éducateurs des jeunes et adultes avec la participation des universités, des systèmes d'enseignement et des mouvements sociaux pour améliorer la qualité des processus éducatifs et garantir des conditions de travail plus favorables pour les éducateurs et le personnel enseignant.

FINANCEMENT

6. Recommander de consacrer à l'éducation des pourcentages plus élevés des budgets nationaux – au moins 6 % du PIB – et allouer en même temps des ressources spécifiques à l'EPJA – au moins 3 % de ce budget éducatif – permettant une mise en œuvre transparente, efficace et efficiente.
7. Assurer des ressources intersectorielles – nationales et internationales d'origine publique et privée – pour des plans, des programmes et des projets d'EPJA intégrant une perspective de genre, reconnaissant la diversité et permettant l'élaboration de politiques d'action positive et le financement d'études qui démontrent les coûts sociaux et économiques liés à de bas niveaux d'éducation dans de larges segments de la population.

OUTILS

8. Développer des politiques de recherche et la systématisation des expériences éducatives ; promouvoir la diffusion de la connaissance, la documentation et la circulation des pratiques remarquables de l'EPJA. Consolider des réseaux de recherche sur l'EPJA latino américains et des Caraïbes.
9. Développer un système d'évaluation, de rapport, d'enregistrement et de suivi avec des standards internationaux permettant la formulation de politiques à partir de l'évaluation des processus, systèmes et méthodes assurant la certification, accréditation et homologation des connaissances et des compétences.
10. Mettre en route au niveau intersectoriel et interinstitutionnel la conception et l'élaboration de matériels écrits en langue maternelle respectant la diversité culturelle des peuples.

INCLUSION

11. Concevoir et exécuter des politiques éducatives favorisant l'inclusion, y compris l'équité entre les sexes et l'aspect qualité, et englobant une perspective interculturelle, les différentes spécificités de tous les groupes de population des pays de la région, en particulier des indigènes, des afro-descendants, des migrants, des populations rurales, des prisonniers et des personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux.

PARTICIPATION

12. Encourager une plus grande participation, en particulier des apprenants EPJA, et la coopération entre la société civile, le secteur privé et les différentes organisations de l'Etat à travers la promotion et le renforcement de la coopération horizontale parmi les pays et le renforcement de la coopération internationale en faveur de l'EPJA.
13. Proposer que l'UNESCO assume un rôle pertinent et central dans la garantie du droit à l'éducation et, en particulier, dans la coordination des actions entreprises pour atteindre les objectifs fixés par les conférences internationales et dans le suivi des résultats obtenus.